

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 21 novembre 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12 et 13 novembre 2013**

**2013 SG 142** Subvention (70.000 euros) et avenant à convention avec l'association Forum des images (1er).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le projet en délibération, en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention d'investissement et d'équipement à l'association Forum des images ;

Vu l'avis du conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement, en date du 28 octobre 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1: M. Le Maire de Paris est autorisé à signer un avenant à une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association du Forum des images pour l'attribution d'une subvention destinée à son équipement numérique.

Article 2: Une subvention d'équipement d'un montant de 70 000 euros est attribuée à l'association Forum des images.

Article 3: La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 70 000 euros sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, rubrique 314, nature 2042, ligne 02002, exercice 2013.